

UN CONSEILLER GÉNÉRAL DE SAINT-GERMAIN PREMIER PRIX NOBEL DE LA PAIX FRÉDÉRIC PASSY (1822 - 1912)

En décembre 1901 furent décernés pour la première fois les prix Nobel. Le prix de littérature allait à un Français, le poète Sully-Prudhomme ; le prix de la paix fut partagé entre un autre Français, Frédéric Passy et le Suisse Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge. Le souvenir de ce dernier reste familier à beaucoup de nos contemporains, et ce n'est que justice. Il n'en est sans doute pas de même pour celui de Frédéric Passy ; il est même arrivé qu'on le passât sous silence en parlant de ce prix Nobel, qu'on ne disait plus avoir été partagé. Pourtant, s'il faut croire le récit qu'on en faisait dans la famille Passy (il m'a été rapporté par une petite-fille de Frédéric qui, orpheline, vivait alors à son foyer), il avait bien failli l'obtenir tout entier ; on devait sans faute nommer Dunant l'année suivante. Mais quelqu'un fit observer que, septuagénaire et sérieusement malade, Dunant risquait de ne plus être de ce monde, et que l'argent du prix lui permettrait de se soigner beaucoup mieux qu'il n'avait la possibilité de le faire : d'où le partage. Quoi qu'il en soit, les raisons ne manquent pas de rappeler le souvenir de Frédéric Passy, et particulièrement devant les habitants des Yvelines : il a vécu dans notre département, il y a travaillé, il a, pendant vingt-quatre ans, représenté le canton de Saint-Germain-en-Laye au Conseil Général : autant de titres propres à éveiller notre intérêt. Je m'étendrai naturellement avant tout sur cette part de sa longue existence ; il ne sera pas superflu néanmoins de retracer à grands traits le cours général de cette existence.

La famille Passy était originaire du Vexin normand. Le grand-père de Frédéric, Louis-François, fils d'un maître de poste à Etrepagny, receveur de la seigneurie du Thil, sut acquérir l'estime du seigneur de ce lieu, Randon de Pommery, et lui succéda comme receveur général des finances de la généralité de Soissons. Agent de change en 1791, incarcéré quelques semaines pendant la Terreur (mais, contrairement à ce que l'on a écrit, il fut libéré bien avant le 9 Thermidor), il reçut du Directoire une place d'inspecteur du Trésor, et le Premier Consul le nomma receveur général à Bruxelles, poste qu'il conserva pendant tout l'Empire. Quand vint la Restauration, il se retira à Gisors, où il avait acheté l'ancien couvent des Récollets. De son mariage avec Pauline d'Aure, d'une vieille famille de Bigorre qui prétendait descendre d'Eudes le Grand, duc d'Aquitaine, il eut de nombreux enfants — au

moins cinq fils et une fille. L'aîné, Antoine, fut préfet de l'Eure, député et sous-secrétaire d'Etat sous la Monarchie de Juillet ; le second, Hippolyte, pair de France, plusieurs fois ministre. Leur cadet, Justin Félix, après avoir été secrétaire de son oncle le comte d'Aure, intendant général de la Grande Armée pendant les Cent Jours, puis courtier en assurances et en vin, épousa en 1821 Pauline Salleron, dont le père exploitait à Paris, dans le faubourg Saint-Marceau, une tannerie et une huilerie, et devint l'associé de son beau-père. Sa femme, qu'il eut le malheur de perdre dès 1827, lui donna un fils, Frédéric, né le 20 mai 1822 dans la maison familiale, 3, rue des Gobelins, et une fille. Mais une crise, aggravée par la Révolution de 1830, le contraignit à abandonner la partie. Il fut en 1832 nommé, grâce à son frère Hippolyte, conseiller référendaire à la Cour des Comptes ; il devait prendre sa retraite en 1868, conseiller maître depuis vingt ans. Son avancement ne fut pas très rapide, et comme un jour, raconte son fils dans des souvenirs inédits, quelqu'un s'en étonnait, il répondit : « On n'accepte pas d'avancement quand on a un frère ministre... » (1).

Mais revenons à Frédéric. Après quelques années passées à Gisors près de ses grands-parents, il fit ses études secondaires au collège Louis-le-Grand. Son père habitait alors, avec son oncle Hippolyte lorsque ce dernier n'était pas ministre, un modeste appartement rue Neuve-des-Mathurins. Licencié en droit en 1845, il devint auditeur au Conseil d'Etat et le resta jusqu'à la réorganisation de celui-ci en 1849. Il aurait pu s'y faire réintégrer : il préféra reprendre sa liberté. Il faut dire qu'entre-temps était intervenu dans sa vie un changement considérable, qui le lui permettait en le mettant à l'abri du besoin, et qui devait être l'occasion de son premier séjour dans notre département.

Son père et lui voyageaient volontiers. C'est ainsi qu'en 1844 ils furent entraînés par le frère cadet de Félix, Paulin, ancien officier resté célibataire, dans les Pyrénées, à la station thermale du Vernet au pied du Canigou ; « et nous courions, écrit Frédéric, (moi surtout, grand marcheur et en quête de sites nouveaux), la montagne aux environs » — ce qui nous a valu l'amusante caricature reproduite ici, œuvre de Paulin Passy. Ajoutons que de là ils gagnèrent Pau par la montagne, tantôt en voiture, tantôt à pied. L'année précédente, ils avaient parcouru l'Italie jusqu'à Naples avec un cousin germain



Paulin, Félix et Frédéric Passy dans les Pyrénées

de Félix, Antoine de Boissière, et son fils. Ils y rencontrèrent une cousine des Boissière, Mme Jules Sageret, née Marie-Florence (dite Irma) Moricet, qu'accompagnait une jeune fille de seize ans, Blanche Sageret, à la fois sa nièce et sa belle-fille, car feu Jules Sageret avait épousé successivement les deux sœurs (2). Elles passaient une partie de l'année à Versailles chez leur père et grand-père, Pierre-Joseph Moricet, boulevard de la Reine d'abord, à l'emplacement des n^{os} 88 et 90 actuels — c'est là que Blanche vint au monde en 1827 —, puis à partir de 1847, place Alexandre-I^{er} (alors carrefour de Montreuil), dans la belle propriété souvent encore désignée sous le nom de « villa Moricet ». Il l'avait acquise en 1846, en agrandit le jardin, et y fit faire d'importants travaux avant de s'y installer, pour la belle saison d'abord, puis définitivement. Mme Sageret était restée en relations avec Félix Passy, dont

elle appréciait le caractère et les conseils. Et le 27 février 1847 était célébré à la mairie du X^e arrondissement (actuel VI^e) le mariage de Frédéric et de Blanche — bientôt suivi de celui des deux veufs, Irma Moricet et Félix Passy. Le jeune ménage se trouvait à l'abri du besoin, disais-je : ils disposeraient en effet de plus de 20.000 francs de rente, sans compter au début le traitement d'auditeur au Conseil d'Etat, et ils étaient logés gracieusement à Paris ou à Versailles.

« Ce mariage fut extraordinairement heureux, écrit un de leurs fils ; et je ne crois pas me tromper, en disant qu'il faut lui attribuer la moitié de tout ce qu'a pu accomplir mon père » (3). Frédéric eut la douleur de perdre sa compagne le 18 novembre 1900. Dans un émouvant papier daté de janvier 1911, évoquant les nombreux deuils qui furent son



LE CHATEAU ROUGE

lot, depuis la mort de sa mère, à vingt-quatre ans, il écrit notamment : « J'avais toujours désiré partir avant elle... Et voici plus de dix ans que je suis encore là, au poste où j'étais habitué à être soutenu par elle, et où je tâche de m'inspirer de son souvenir » (4). Tout de suite, on le voit par la correspondance familiale, il est transformé, au moral, mais aussi au physique, quoiqu'il n'engraisse pas, et qu'en mai 1850 son oncle Paulin écrive, de Versailles, que « tout le monde à la villa (la villa Moricet) est maigre à faire peur », ajoutant : « Blanche, Frédéric et Félix ressemblent assez à trois asperges montées qui se promènent ! » (5).

C'est du reste à cette époque que sa santé donna quelques inquiétudes. Au début de 1851, les médecins le crurent atteint de la poitrine, et lui prescrivirent un changement d'air complet. Lors de son mariage, son père lui avait constitué en dot, outre une pension annuelle de 4.000 francs, le « Parc d'Ezy », dans l'Eure, un domaine de 52 hectares environ, confisqué sous la Révolution sur la duchesse d'Orléans, veuve de Philippe-Egalité, et que Louis-François Passy s'était fait adjuger en 1798. Il s'y trouvait une petite maison, appelée dans le pays le « Château Rouge » : Paulin Passy l'a fixée sur la toile, aussi fidèlement que possible, assure-t-il à son neveu (6), et le moins curieux n'est pas la silhouette de ce dernier en train de jardiner. Il vécut là plusieurs années, coupées de séjours dans le Midi ou les Pyrénées, et à Versailles, chez son père, la villa Moricet appartenant dès lors à la seconde Mme Félix Passy.

Mais vint un moment où la maison fut trop petite pour une famille qui s'était accrue, comptant maintenant cinq enfants, deux autres étant morts en bas âge. De plus, le désir de se rapprocher de Versailles s'ajoutait aux inconvénients que présentait, pour Frédéric, l'éloignement de Paris ; car il commençait à écrire (son premier article parut en 1854 dans le **Journal des économistes**), et se voyait pressenti pour un cours d'économie politique.

En 1856, il jeta son dévolu sur le Désert de Retz, dans la commune de Chambourcy, une propriété qui, passée en 1912 à son fils Pierre, professeur à l'Ecole d'agriculture de Grignon, devait rester jusqu'en 1938 dans la famille Passy. Il y fit faire les travaux indispensables pour consolider la « Tour » (c'est ainsi qu'on a toujours nommé chez les Passy la fameuse « ruine » construite par M. de Monville) et la rendre habitable ; il fallut aussi remettre en état le parc, fort mal entretenu. Son oncle Paulin lui écrivait le 3 janvier 1857 : « Je vois que tu vas faire de grands abatis cet hiver dans ton parc, et je crois que tu feras fort bien, mais prends garde de trop en faire, et surtout ne commence pas avant de t'être bien rendu compte de ce que tu veux obtenir : tu as des arbres magnifiques qu'il serait fâcheux de détruire et qu'il serait impossible de remplacer, conserve-les et mets-les plus en vue qu'ils ne sont en abattant autour d'eux et la propriété ne pourra qu'y gagner. Quant aux anciennes pièces d'eau, remets-les en état ou comble-les, mais ne les laisse pas telles qu'elles sont, c'est d'un mauvais effet et cela doit être malsain. » Le petit tableau anonyme peint vers 1860, par une institutrice anglaise, selon la tradition familiale, ainsi que les cartes postales ou les photographies du début du siècle montrent que ces sages conseils ont été suivis, et que les pièces d'eau n'ont pas été comblées.

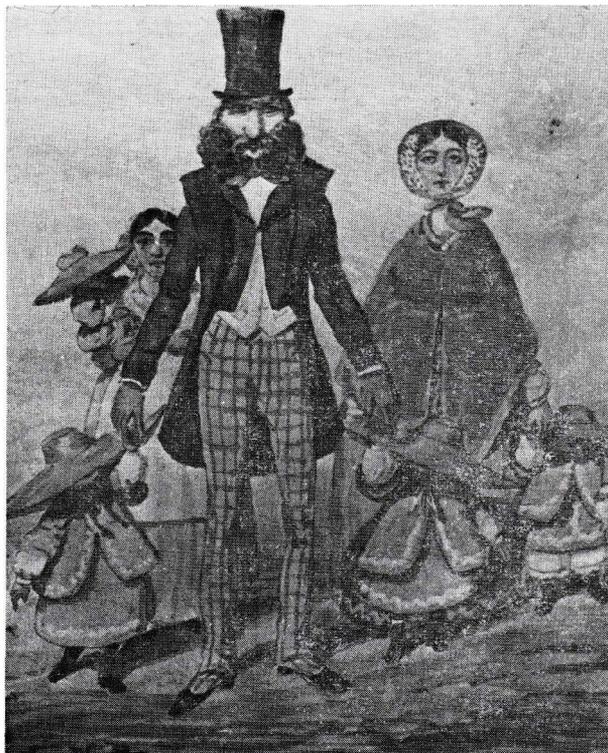
Frédéric et les siens firent du Désert leur résidence habituelle jusqu'en 1869. Cette année-là, ils émigrèrent, pour plusieurs raisons, les principales étant, aux dires de son fils, de sérieuses pertes d'argent, conséquence d'une « invention malheureuse, celle des chenets chauffeurs », et les difficultés d'assurer à la campagne l'éducation des garçons : Paul, l'aîné, né à Versailles chez son grand-père le 13 janvier 1859, avait donc ses dix ans révolus. Ajoutons que sa fille aînée s'était mariée, et le gendre travaillait à Paris ; or Frédéric tenait à garder les siens groupés autour de lui.

Aussi acheta-t-il à Neuilly-sur-Seine deux propriétés contiguës, 6 et 8, rue Delabordère. Dans la première, il installa le demi-frère de sa femme, Ernest Sageret, veuf avec trois enfants ; dans la seconde, qui comptait plus de 7.000 mètres de superficie, se trouvaient plusieurs habitations : il prit pour lui la plus importante et logea le jeune ménage dans une autre (devenue 8 bis). Je n'ai pas connu ce qu'on appelait la « Grande Maison » (elle existe toujours), mais, durant toute ma jeunesse, j'ai vécu dans l'atmosphère de cette « espèce de colonie familiale... qui, à un certain moment, a compris jusqu'à huit ménages » (7). Là, comme au Désert, Frédéric allait pouvoir assumer pleinement son rôle de chef de famille, puis de patriarche vénéré.

Lors de son installation à Neuilly, il avait depuis plusieurs années déjà commencé sa carrière de conférencier et de militant pacifiste. Son premier cours d'économie politique, il le donna à Pau en 1860, profitant des circonstances. Depuis trois ans, Michel Chevalier, professeur au Collège de France et sénateur de l'Hérault, dont il présidait le Conseil Général, ayant apprécié ses premiers travaux, lui avait proposé de faire un cours libre à Montpellier ; mais l'accord ministériel nécessaire tardait à venir. Sur ces entrefaits, Napoléon III annonça publiquement son intention formelle d'abandonner, en partie tout au moins, le système protectionniste en vigueur. Frédéric, qui se trouvait à Pau, en profita pour donner une série de conférences sur la liberté commerciale, avec l'autorisation tacite du ministre de l'Intérieur. Ce fut un succès, et cela permit à Michel Chevalier d'emporter la décision pour le cours de Montpellier. C'était le début d'une série ininterrompue : des cours à Bordeaux, à Nice, des conférences à Paris et ailleurs ; nous le retrouverons plus tard à Versailles. Il fut question pour lui d'une chaire au Conservatoire des Arts et Métiers ; mais il existait un obstacle insurmontable, il s'était interdit de prêter serment à l'Empire, et rien ne put le faire changer d'avis.

C'est dans les mêmes années que commença son apostolat — le mot n'est pas trop fort — en faveur de la paix. En 1859, il avait projeté de fonder, sous le titre « L'Européen », un journal consacré à la propagande pacifiste. Mais c'est en 1867 qu'il prit, dans la lutte contre la guerre sous toutes ses formes, la place qui devait lui valoir la consécration de 1901, en contribuant à éviter cette année-là un conflit entre la France et la Prusse à propos du Luxembourg. A la suite de cela fut fondée la « Ligue internationale permanente de la paix », plus tard « Société française pour l'arbitrage entre nations », dont il fut secrétaire général, puis président. S'il ne put, malgré des tentatives désespérées, rien faire pour empêcher la guerre de 1870, ni plus tard la guerre des Boers ou la guerre russo-japonaise, il eut au moins la satisfaction de contribuer plus que tout autre à éviter, en 1898, un conflit armé entre l'Argentine et le Chili. Ses efforts inlassables méritaient bien d'être couronnés par le Comité Nobel ; la médaille reproduite ici porte sur la tranche l'inscription suivante : « Parlamentum Norvegiae Frederico Passy MCMI ».

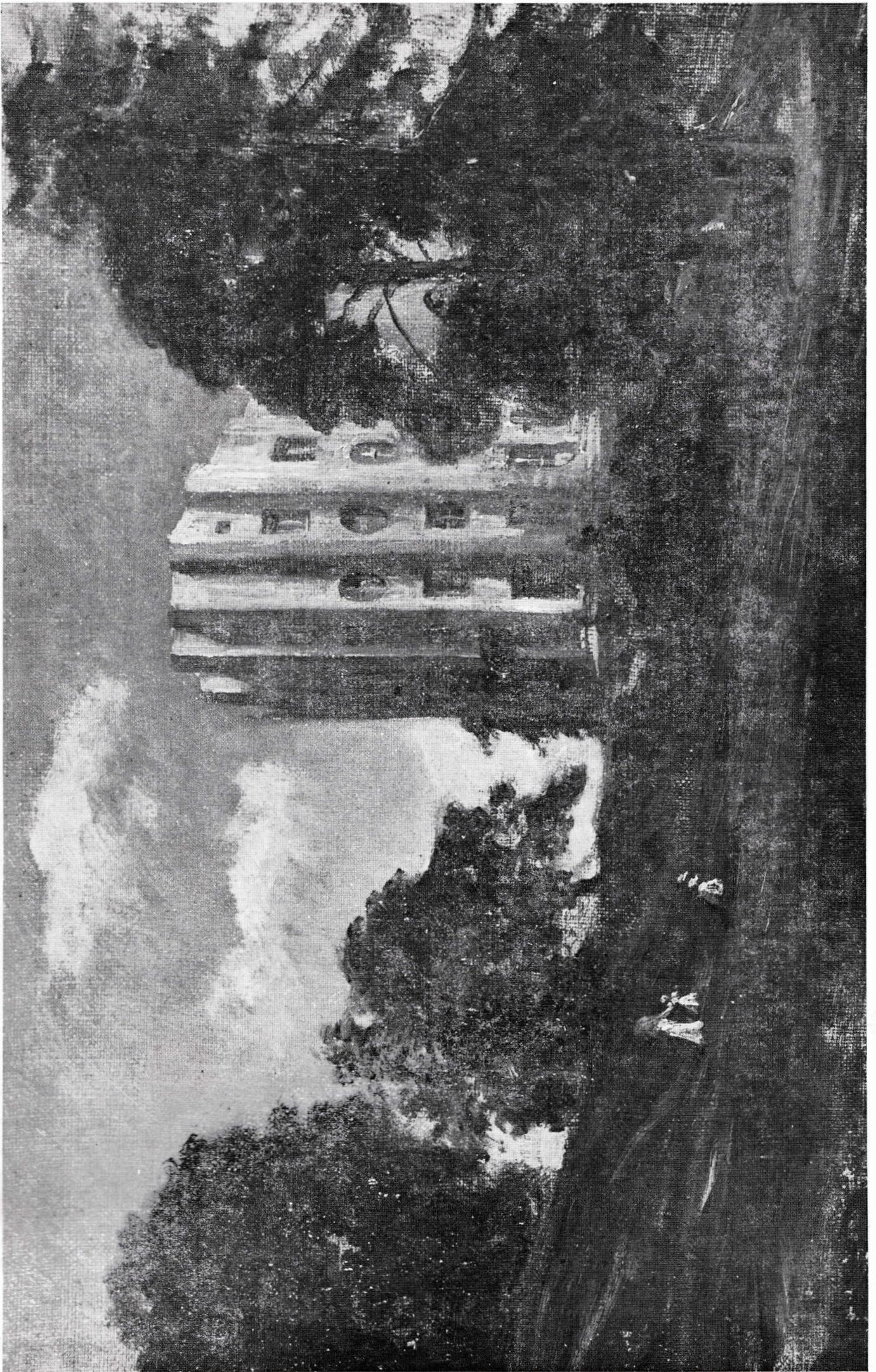
Tant que dura l'Empire, on l'a vu, la question du serment l'empêcha de s'engager dans la carrière politique, et d'accepter quelque fonction publique que ce fût, même municipale. La chute de l'Empire levait cet obstacle, et il se laissa porter, en 1871, candidat à la députation à Nantes, en 1873 à Marseille, les deux fois sans grand espoir, et sans succès. C'est par le Conseil Général qu'il fit son entrée dans la vie publique. En 1874, alors qu'il



Frédéric Passy et sa famille

songeait à vendre le Désert de Retz, un conseiller général de Seine-et-Oise lui demanda de n'en rien faire ; cette propriété le rendait éligible dans le canton de Saint-Germain, où l'on avait besoin d'un bon candidat républicain. Il se présenta au scrutin du 4 octobre, et recueillit 2.023 suffrages, la majorité absolue étant de 2.348. Au second tour, il fut élu avec 2.628 suffrages sur 4.350 votants. Il est piquant de noter qu'à Chambourcy il n'avait obtenu que 15 voix sur 143 au premier tour, 27 au second ! Six ans plus tard, en 1880, il passa dès le premier tour avec 3.275 suffrages sur 5.162, et sa cote avait monté à Chambourcy : 99 voix sur 195. Il fut réélu sans difficulté en 1886, puis en 1892, où il réussit à obtenir 3.396 suffrages sur 3.765, dont 114 sur 128 à Chambourcy, mais ne se représenta pas en 1898.

Son activité au sein du Conseil semble avoir été assez importante. Il fut nommé, dès 1874, à la quatrième commission, qui s'occupait de l'instruction et de l'assistance publiques, et y resta jusqu'en 1888 ; les attributions des commissions ayant alors été modifiées, il fit partie de la troisième, instruction publique et beaux-arts. J'ai noté quelques-unes de ses interventions, sans avoir le moins du monde la prétention d'être complet, n'ayant pu dépouiller page par page les volumes touffus des comptes rendus. Le 9 novembre 1874, il présente, avec deux de ses collègues, une proposition tendant à créer dans les écoles normales primaires un enseignement des notions fondamentales de la science économique et du droit usuel. Nous reviendrons sur cet enseignement, pour lequel est voté un crédit de 500 francs. Le lendemain, il fait un rapport sur les enfants assistés. Le 26 août 1876, il en lit un sur la création d'une école normale d'institutrices : il n'en existait pas alors dans le département, et les jeunes filles admises étaient obligées d'aller à Chartres. Après délibération, la création est décidée, l'école s'installera dans les locaux que doit quitter, boulevard de la Reine, l'Ecole normale d'instituteurs, transférée à Montreuil.



Le désert de Reiz

Le 11 avril 1877, c'est un rapport sur la surveillance et la protection des enfants en bas âge. Le 28 avril 1879, il intervient vigoureusement dans la discussion sur le rétablissement des tours (où l'on déposait les enfants abandonnés), auquel il est opposé : il faut les remplacer, dit-il, par une assistance accrue aux futures mères en difficulté. Le 22 août 1892, en l'absence du docteur Morère, conseiller général de Palaiseau, il prononce le discours d'ouverture de la session comme doyen d'âge ; il en sera de même en 1895.

La dernière session à laquelle il aurait dû assister est celle d'avril 1898. Dès son ouverture, le président, le sénateur Maret, lut à ses collègues une lettre récemment reçue, par laquelle Frédéric Passy l'informait qu'obligé de repartir pour la Suisse, où son dernier fils était en train de mourir de la tuberculose, il ne serait pas en état de prendre part à la session ; il annonçait en même temps son intention de ne pas demander le renouvellement de son mandat. Après cette lecture, le sénateur Maret déclara notamment : « ...vous me permettez de me faire votre porte-parole et d'affirmer, en votre nom, nos regrets de le voir nous quitter et priver ainsi le Département et le Conseil Général d'une collaboration toute éclairée, toute courtoise et toute dévouée. » Rappelons qu'une rue de Saint-Germain porte son nom.

Il aurait pu, en 1879, se voir présenté pour une place de sénateur inamovible, le succès étant assuré. Mais c'était l'époque des fameuses lois scolaires de Jules Ferry, il fallait s'engager à voter l'article 7, qui interdisait aux membres des congrégations non autorisées le droit d'enseigner, et il s'y refusa, estimant que c'était là une atteinte portée au droit naturel des citoyens et à la liberté — cette liberté pour laquelle il a toujours combattu. Quelques mois avant sa mort, il écrivait à son ami Paul Delombre : « ...je resterai fidèle jusqu'au bout à la seule doctrine qui soit à la fois conforme à l'intérêt matériel et à la dignité morale de l'humanité, la doctrine de la liberté en toute chose : travail, commerce, opinion, politique, religion, éducation » (8).

Deux ans plus tard, des membres du Comité républicain du 8^e arrondissement de Paris lui offrirent d'être leur candidat à la députation contre le candidat bonapartiste, et il l'emporta au deuxième tour. Réélu en 1883 au scrutin de liste, il ne le fut pas en 1889. Il se présenta en février 1890 à une élection sénatoriale en Seine-et-Oise, mais n'obtint que 111 voix. Il ne lui restait que son mandat de conseiller général.

Ses interventions à la Chambre des députés furent nombreuses, et d'autant plus remarquées qu'elles témoignaient de la plus grande indépendance. Lui-même s'en expliquait dans une affiche destinée à ses électeurs : « J'ai voté, cela est vrai, et je vote (et je continuerai à le faire) avec la gauche, même la plus extrême, comme j'ai voté avec la droite, même la moins habituellement sage, lorsque j'ai cru que la raison et le droit étaient de leur côté... Cela m'a valu d'être tour à tour honni et applaudi par les uns et par les autres, et j'ai pu me voir, selon les jours et les cas, traité successivement ou simultanément de radical et de réactionnaire, voire de clérical... Serviteur libre et responsable de la démocratie, soit, je l'ai été et je le suis. Valet d'une coterie, quelle qu'elle soit, jamais. » Ses meilleurs discours furent sans doute ceux qu'il prononça contre l'expulsion des membres d'anciennes familles royales, et contre les expéditions

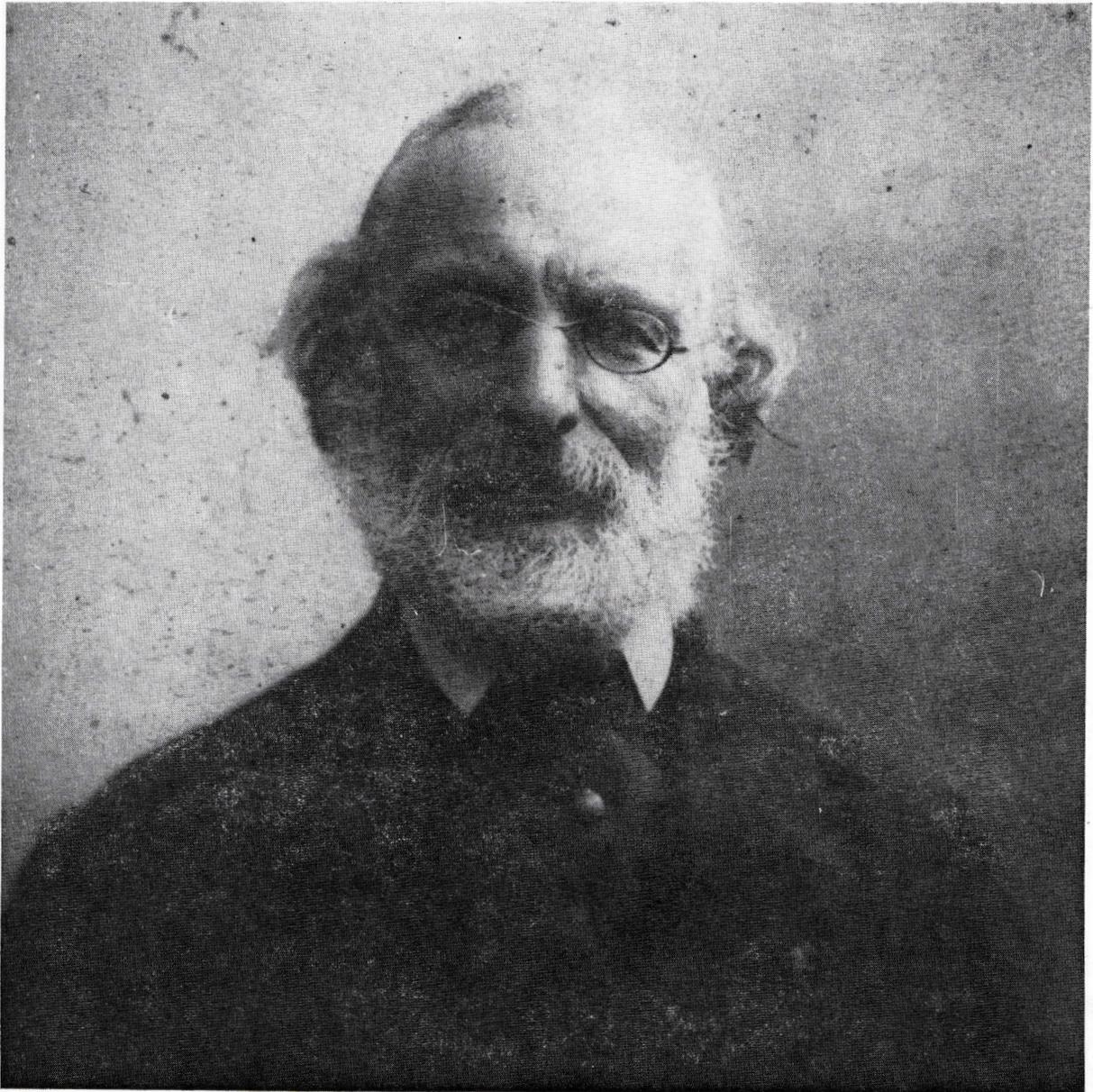
coloniales au moment de l'affaire du Tonkin. Et le couronnement de son activité parlementaire fut la création, en 1888, avec l'Anglais Randal Cremer, de l'« Union interparlementaire pour l'arbitrage et la paix » ; à l'occasion de la 59^e conférence de cette association, tenue à Paris en septembre 1971, une « Exposition Frédéric Passy » a été organisée à la bibliothèque du Palais-Bourbon.

Mais revenons un peu en arrière, pour retrouver Frédéric Passy conférencier dans les Yvelines. A Saint-Germain existait une Bibliothèque populaire à laquelle il ne pouvait manquer de s'intéresser (9). Le ministre de l'Intérieur, par une lettre au préfet du 21 avril 1874, l'autorisait, ainsi que d'autres personnes, à prononcer une conférence publique sous le patronage de cette Bibliothèque. Il semble bien que le préfet Limbourg ait essayé de mettre des bâtons dans les roues. Les choses traînant, Frédéric, devenu entre-temps conseiller général, nous l'avons vu, intervint auprès de la Sûreté générale ; à la suite de cette démarche, un duplicata de la lettre fut envoyé en février 1875. Le préfet prétendit, à tort ou à raison, n'avoir rien reçu l'année précédente, ni à son cabinet, ni dans ses bureaux. Il pensait, écrit-il, le projet abandonné, et le regrettait d'autant moins que la Bibliothèque populaire « est en réalité une association politique, intervenant activement dans les questions électorales, et que son véritable but est de conserver à Saint-Germain un groupe d'adhérents disciplinés qui, au moment du vote, se portent toujours du côté des candidats les plus avancés ». Mais il se voyait obligé d'ajouter : « Malgré la surveillance très active dont j'ai prescrit qu'elle fût l'objet, aucun fait matériel et précis d'immixtion politique n'a pu être relevé à la charge de la Société... et je ne pourrais, par conséquent, provoquer à son égard aucune mesure de rigueur. » Ce qui ne l'empêchait pas de conclure : « Toutefois, avant de notifier à MM. Passy et consorts... l'autorisation dont vous venez de me transmettre la notification, j'ai tenu à vous éclairer sur le véritable caractère de cette association ; j'attendrai de nouvelles instructions de votre part pour transmettre à Saint-Germain cette autorisation. »

La réponse ne tarda pas ; le ministre lui fit signifier par le préfet de police : « Les observations générales que vous avez cru devoir me soumettre... au sujet de l'esprit politique dont serait animée la société de la Bibliothèque populaire de Saint-Germain ne m'ont pas paru avoir un caractère suffisamment précis pour faire interdire aujourd'hui les conférences que cette société a été précédemment autorisée à organiser conformément à votre avis. » Le préfet dut se contenter d'inviter le commissaire de police « à assister à chacune des réunions et à (le) tenir informé des incidents qui auront pu se produire ».

Nous avons les rapports du commissaire. Le 22 mars 1875, Frédéric Passy fait une conférence : « Aucun incident n'est venu troubler cette réunion, lisons-nous. M. Passy, sans sortir de son sujet, a parlé constamment de Georges Stephenson et de la naissance des chemins de fer », devant un auditoire de 150 personnes environ.

Le 16 octobre suivant, le ministre informait le préfet qu'il avait autorisé Frédéric Passy à faire, au cours de l'année scolaire 1875-1876, des conférences publiques dans le département « sur les sujets économiques, historiques ou littéraires qu'il a l'habitude de traiter ». Il en fit deux à Saint-Germain, « dans la salle du Casino attenante à l'établissement de limonadier du sieur Billard, rue



de Pologne 1 ». Dans la première, prononcée le 14 novembre devant plus de 300 personnes au profit de la Bibliothèque populaire, il traita de l'instruction et de la moralité. « Aucune allusion à la politique, déclare le commissaire. M. Passy a fait l'éloge de l'archevêque de Reims et a blâmé vivement ceux qui se livrent à l'ivresse. » Pour la seconde, au même endroit, l'orateur parla devant 120 personnes environ, du luxe et du bien-être. « M. Passy, commente notre commissaire, qui n'a fait aucune allusion à la politique, a dit de fort bonnes choses qui n'ont pas plu à tout le monde. » Ces rapports ont dû, je pense, pleinement rassurer le soupçonneux préfet.

On se souvient qu'en 1874, le Conseil Général avait décidé la création, à l'Ecole normale d'instituteurs, d'un cours d'économie politique. Frédéric Passy tint à s'en charger lui-même, « pour être sûr de l'esprit dans lequel serait donné cet enseignement », écrira-t-il en 1903 dans une lettre à l'inspecteur d'Académie (10). En 1882, empêché par ses obligations de député, il dut se faire rem-

placer. Il recommanda pour cela un avocat, professeur à l'Association philotechnique. « M. Gary a 37 ans, écrit-il le 29 avril ; il est marié, père de famille, et présente toutes les garanties désirables comme moralité et comme tact et tenue » (11). Nous apprenons par la même lettre qu'il a fait l'année précédente deux « leçons ou conférences » à l'Ecole normale d'institutrices, nouvellement créée, mais à titre bénévole, « et sans que cela rentrât dans l'enseignement régulier de la maison ». Le crédit de 500 francs voté par le Conseil en 1874 n'a pas été entièrement employé, « ma position de conseiller général, auteur de la proposition, explique-t-il, ne m'ayant permis d'accepter comme jetons de présence que la somme de 200 francs, que je considérais comme une simple indemnité de déplacement et de perte de temps ». M. Gary, qui fut agrégé, toucha ces 500 francs jusqu'en 1890 (12). A cette date, Frédéric Passy reprit son enseignement dans les deux Ecoles normales. Il lui arrivait même d'y ajouter quelque complément ; dans un rapport de quinzaine du directeur de l'Ecole d'instituteurs, en février 1896, nous lisons : « M. Frédéric Passy a terminé son

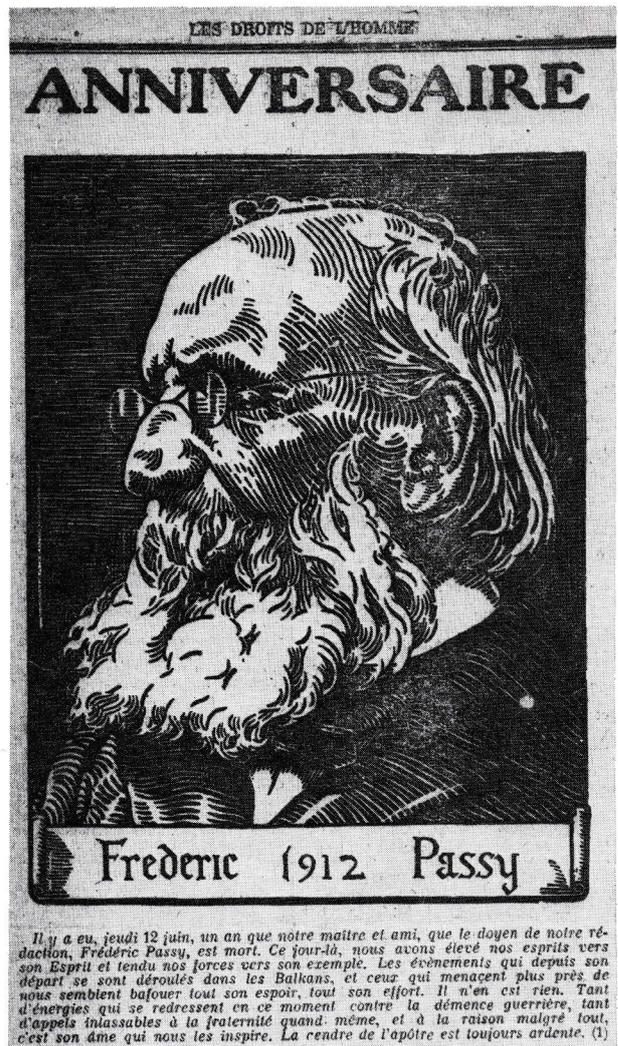
cours d'économie politique aux élèves de 3^e année. Il fera cependant encore une conférence vendredi prochain en vue surtout de traiter la question de l'alcoolisme » (13). En même temps, il assurait un cours à l'institution Bertrand, alors installée 52 bis, avenue de Saint-Cloud, comme, avant 1882, il avait professé à Paris, au collège Chaptal et à l'école des Hautes Etudes commerciales.

En 1897, il songeait à abandonner. « Je devrais peut-être prendre ma retraite, que je m'étais promis de prendre à 75 ans, écrit-il au directeur de l'Ecole d'instituteurs. Je voudrais cependant tenter encore une dernière fois l'essai de mes forces en reprenant mes cours à Versailles » (14). En fait, il continuera plusieurs années, malgré son âge, malgré l'obstacle supplémentaire que présente, à partir de 1899, une cécité presque complète. Enfin, au début de 1903 — il allait avoir quatre-vingt-un ans —, il décida d'arrêter, et le 11 janvier il adressait à l'inspecteur d'Académie la lettre dont j'ai cité quelques mots, expliquant la raison pour laquelle lui-même s'était chargé de cet enseignement. « J'en ai été récompensé, d'ailleurs, poursuit-il, par une constante attention et la reconnaissance de mes élèves. Mais je sens qu'il faut céder au temps, l'âge et surtout la perte presque complète de ma vue m'obligent à songer à la retraite ; et depuis deux ou trois ans déjà j'aurais renoncé à ma tâche si je n'avais tenu, avant de le faire, à savoir dans quelles mains tomberait ma succession. Je crois enfin avoir rencontré un homme à qui je puis la confier sans craindre de voir changer le caractère de l'enseignement.

« Ce candidat est M. Macquart, l'un de mes plus distingués confrères de la Société d'Economie Politique, où j'ai déjà été à même de le bien apprécier. Il n'a qu'un défaut, sa jeunesse, trente ans à peine ; mais, « ajoute-t-il, et la remarque est plaisante », il ne peut manquer de s'en corriger. » Cette dernière affirmation ne suffit sans doute pas à convaincre qui de droit, car le nom de Macquart n'apparaît pas dans les dossiers concernant l'Ecole normale de Versailles.

L'arrêt de son enseignement ne marqua nullement, pour Frédéric Passy, la fin de ses activités. Il prit encore part à des congrès jusqu'en 1910, prononça des conférences jusqu'en 1911. En 1908, il était retourné, avec quatre de ses petites-filles, dans ces Pyrénées qu'il aimait ; il fit quelques courses dans la montagne, parfois du reste en présumant de ses forces. C'est ainsi qu'un jour, les jeunes filles ayant désiré visiter la grotte des Eaux-Chaudes, il fut obligé de s'arrêter en chemin ; assis sur une grosse pierre, il commençait à trouver le temps long et à s'inquiéter, quand un passant le rassura sur le sort de ses compagnes. A leur retour, il apprit qu'elles avaient demandé à cet homme de le faire lorsqu'il aviserait « un vieux monsieur qui devait être assis quelque part sur le bord du sentier ». « Oui, je sais, leur fut-il répondu ; c'est le citoyen Passy, l'homme de la Paix. » Cet hommage indirect d'un inconnu, qui amusa ses petites-filles, lui dut aller droit au cœur (15).

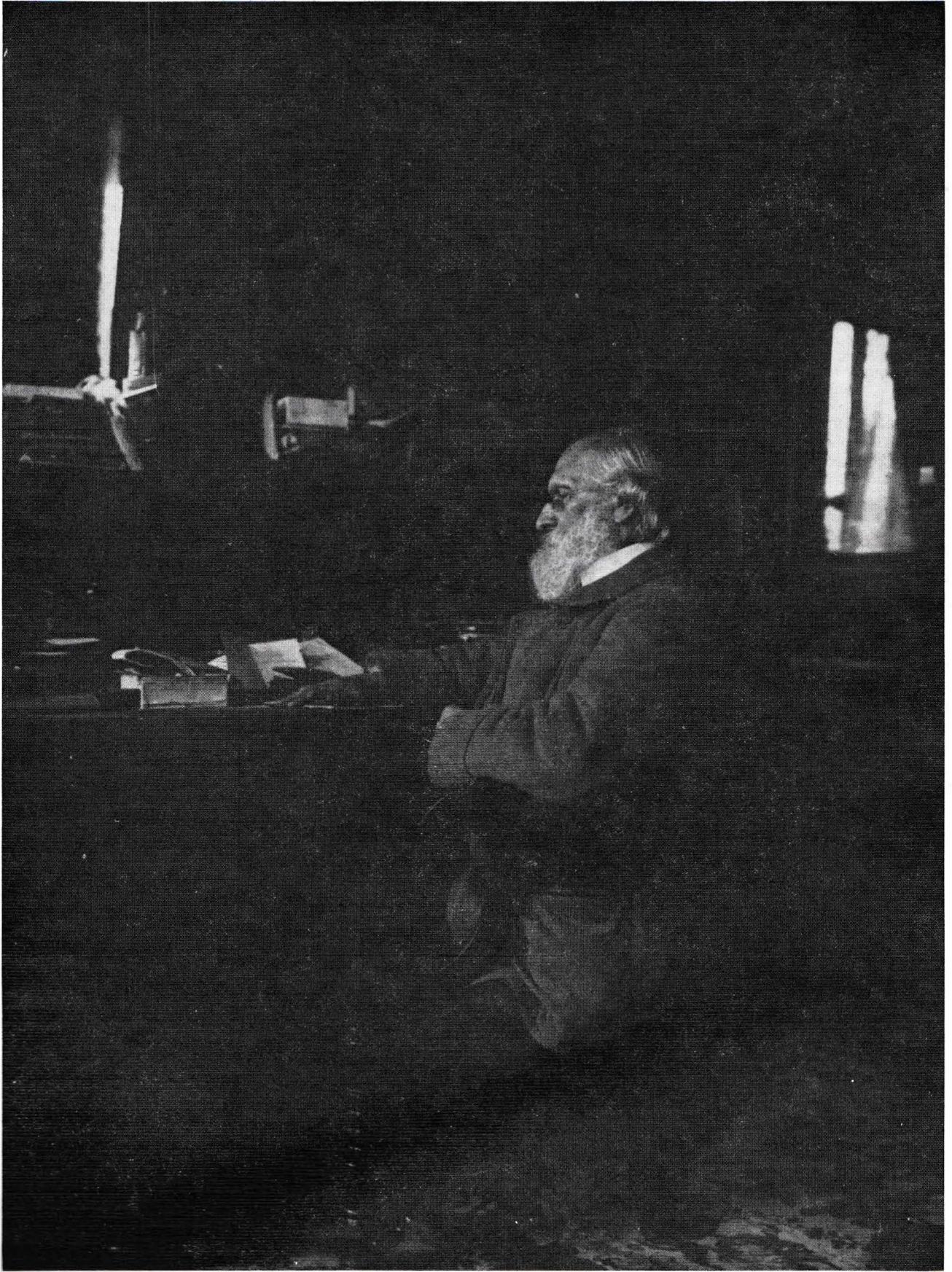
Pour ses quatre-vingt-dix ans, qui coïncidaient avec le soixante-dixième anniversaire de la Société d'Economie Politique de Paris, une cérémonie en son honneur devait se dérouler à la Sorbonne le 2 juin. Mais le déclin rapide de ses forces l'empêcha d'y assister. Le journal **Les Droits de l'Homme**, dirigé par Paul-Hyacinthe Loyson, fils du fameux « Père Hyacinthe », qui fut son ami, lui consacra deux grandes pages tout entières, ornées du portrait reproduit ici, publiant le discours que le jubilaire



aurait prononcé. Ce discours suivait les hommages que disciples et amis rendaient à l'homme, au moraliste, au pacifiste, à l'économiste, et le texte de quelques télégrammes qu'il reçut ce jour-là, de Serbie, d'Allemagne, de Suède et de Norvège.

Peu de jours plus tard, il s'éteignit le 12 juin. « Dans toute l'Europe, écrivait le lendemain un journaliste du **Figaro**, Louis Chevreuse, on éprouva de cette mort le même regret, car Frédéric Passy était « Européen. » De fait, le **Times** lui consacra une colonne, le **Berliner Morgenpost** également, avec un portrait ; d'autres, Anglais, Allemands, Italiens, suivirent l'exemple. Quant aux journaux français, ils furent très nombreux à rendre au disparu un dernier hommage. « Cette mort prive la France et le monde d'une grande force morale, dont on avait pris l'habitude d'apprécier la présence et le bienfait. » Cette phrase de Lucien Le Foyer, ancien député de Paris, dans un article du journal **Le Radical**, me semble bien donner le ton général de ces articles nécrologiques.

Suivant sa volonté formelle, il fut incinéré et ses obsèques furent très simples. Y prirent la parole Yves Guyot, au nom de la Société d'Economie Politique, Charles Richet, président de la Société pour l'Arbitrage et Louis Renault, président de l'Académie



Frédéric Passy à son bureau à la fin de sa vie

des Sciences Morales : Frédéric Passy en avait été élu membre en 1877, y retrouvant son oncle Hippolyte ; vingt ans plus tard, en 1897, son cousin germain Louis Passy devait venir siéger à ses côtés.

A l'heure de sa disparition, l'horizon était bien sombre. Paul-Hyacinthe Loyson pouvait écrire, dans le numéro du 2 juin de son journal, que « lentement, sûrement, nous allons à la grande guerre européenne ». Des difficultés, des échecs, Frédéric Passy

était lucidement conscient. Mais je veux croire que jusqu'à la fin il pensait ce qu'il avait écrit en juin 1869 à une correspondante étrangère : « ...il ne s'agit pas de savoir si l'on vaincra demain, ou après-demain, ou plus tard. Il s'agit de combattre et de réduire le mal, jour à jour, et que serait-il si personne ne le combattait ? »

Jean LAGNY.

NOTES

Tous les documents dont la provenance n'est pas précisée figurent dans ma collection personnelle. Le tableau représentant la maison d'Ezy appartient à Mme Pierre Hardy, la médaille du prix Nobel à Mme Chantal Passy, les caricatures de Paulin Passy à M. Philippe de Tarié ; qu'ils soient remerciés de leur précieuse collaboration. Je remercie également Mme Paulian, attachée aux Archives départementales des Yvelines, de toutes les recherches qu'elle a faites pour moi.

- (1) **Simple Souvenirs d'un Nonagénaire (1912)**, exemplaire dactylographié.
- (2) Cf. mon article, « Pierre-Joseph Moricet (1775-1850) et sa villa du carrefour de Montreuil », **Rev. de l'Hist. de Versailles**, 1970, pp. 85-111.
- (3) Paul Passy, **Un apôtre de la paix. La vie de Frédéric Passy racontée par son fils**, Paris, Renaiss. du Livre, 1927, p. 14.
- (4) « **Les Morts** ». In **Memoriam**, 10 pages dactylographiées.
- (5) Lettre conservée aux Archives de l'Eure, fonds Régnier.
- (6) « Je m'étais dépêché de faire le petit tableau représentant votre maison, pensant qu'il vous serait agréable de l'avoir à Paris, comme souvenir de votre campagne ; je m'étais même attaché à y mettre la plus grande exactitude, afin d'ajouter à la ressemblance, ainsi j'ai fait le milieu de la maison rouge et les côtés jaunes, quoique cela me déplaise fort, pour lui donner plus de vérité. » (Lettre du 20 novembre 1851.)
- (7) Paul Passy, **op. cit.**, pp. 35-36.
- (8) **Le Temps**, 13 juin 1912.
- (9) Archives des Yvelines, 53 T 5.
- (10) **Ibid.**, fonds Préfecture, E.N.I. de Versailles, liasse « Personnel ».
- (11) **Ibid.**
- (12) 37 T 319.
- (13) 37 T 213.
- (14) 37 T 319.
- (15) Paul Passy, **op. cit.**, pp. 55-56.

